



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Objectifs du Conseil fédéral 2012

Volume II

Objectifs du Conseil fédéral 2012 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 9 novembre 2011

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères.....	6
Département de l'intérieur	12
Département de justice et police	17
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	21
Département des finances	23
Département de l'économie	27
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	32

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1422-4534
Art. n° 104.614.F

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit également intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils sont libres de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond se reflète dans la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2012 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2012 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2013.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2012

Chancellerie fédérale

Objectif 1: **Seconder efficacement le Conseil fédéral dans sa planification politique**

- ▶ Le message sur le programme de la législature 2011 à 2015 est approuvé en janvier 2012.*
- ▶ Le plan de communication de crise est préparé et approuvé au cours du premier semestre 2012, et sa mise en œuvre est amorcée.
- ▶ Le contrôle renforcé des mandats confiés par le Conseil fédéral est mis en place et, à partir de 2012, celui-ci est informé chaque mois de leur exécution.
- ▶ La stratégie à long terme de développement des droits politiques en Suisse est préparée au premier semestre 2012 ; elle servira de base à la refonte du cadre législatif pertinent.
- ▶ Le message portant révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques est approuvé au second semestre 2012.*
- ▶ La stratégie à moyen terme de développement du droit régissant la procédure de consultation est préparée au premier semestre 2012 ; elle servira de base aux décisions que prendra le Conseil fédéral.

Objectif 2: **Veiller à un accomplissement des tâches optimal et conforme aux processus et aux objectifs, dans le respect de l'égalité de traitement des langues officielles ou nationales**

- ▶ La note de discussion concernant la révision de la loi sur les publications officielles est remise au Conseil fédéral au premier semestre 2012, et le projet qui sera envoyé en consultation est approuvé au second semestre 2012.*
- ▶ Le rapport sur le renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires pour la période administrative 2012 à 2015 est soumis pour approbation au Conseil fédéral au premier semestre 2012.
- ▶ Les objectifs qualitatifs et quantitatifs assignés à la Chancellerie fédérale pour la l'exécution de l'ordonnance sur les langues sont préparés et approuvés au premier semestre 2012, et mis en œuvre au second semestre 2012.
- ▶ Le système politique de la Suisse, le mode de fonctionnement de son gouvernement et les droits populaires sont expliqués dans les enceintes internationales et au corps diplomatique.

Objectif 3: Veiller à une mise en œuvre des projets stratégiques optimale et conforme au calendrier, dans le respect et des principes sur lesquelles s'appuie la méthode HERMES et des évolutions techniques

- ▶ Les projets qui avaient été retenus dans le cadre de la première étape de la modernisation du système informatique du Centre des publications officielles (CPO) sont réalisés.
- ▶ Les travaux de renouvellement de l'infrastructure technique destinée aux droits politiques sont achevés au second semestre 2012.
- ▶ Il a été établi à la fin 2012 le projet d'un troisième rapport destiné au Conseil fédéral dressant le bilan du recours au vote électronique dans le cadre de l'élection 2011 du Conseil national, y compris son homologation et des recommandations pour son utilisation future.*
- ▶ Le programme GEVER de la Confédération est réalisé à la fin 2012, et il en a été rendu compte au Conseil fédéral. En ce qui concerne les processus supradépartementaux, la gestion électronique des affaires est mise en place au premier semestre 2012, les responsabilités au niveau des départements ont été identifiées en vue de la poursuite du programme, et les responsabilités hiérarchiques au sein de la ChF ont été définies et approuvées.
- ▶ La rénovation du portail officiel de la Suisse «ch.ch» est achevée à la fin 2012.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Renforcement des relations Suisse-UE

- ▶ Les négociations prévues avec l'UE ont été entamées dans la mesure du possible.*
- ▶ Les négociations dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'énergie se sont poursuivies.
- ▶ Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH/CLP) ont été entamés.*
- ▶ Les négociations relatives à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) se sont poursuivies.*
- ▶ Le message concernant l'accord de coopération bilatéral entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la concurrence a été adopté.*
- ▶ Les pourparlers avec l'UE sur certains aspects de la fiscalité des entreprises («ring fencing») se sont poursuivis et ont été concrétisés.*
- ▶ En cas de demande de l'UE en ce sens, des pourparlers ont été entamés sur une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne.*
- ▶ Les négociations relatives à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives à un accord administratif sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence IT sont achevées.
- ▶ Les conditions d'une éventuelle participation de la Suisse au programme culturel 2014–2020 de l'UE ont été clarifiées.*
- ▶ La stratégie de communication de la Suisse à l'égard des institutions de l'UE à Bruxelles s'est poursuivie.
- ▶ La contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie a été totalement engagée au niveau des projets.
- ▶ Le rapport sur les mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants, en application de la motion 10.3005 CPE-E, est approuvé.*
- ▶ Les traités existants sont consolidés et développés : l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes est définitivement adoptée et appliquée. Les annexes IV (secteur phytosanitaire) et V (alimentation animale) de l'accord agricole ont été adaptées.

Objectif 2: Renforcement et développement des relations politiques en Europe

- ▶ Les relations avec les Etats européens ont encore été intensifiées.*
- ▶ Les conditions générales de la coopération transfrontalière se sont améliorées; des propositions d'élimination des obstacles au développement ont été identifiées.
- ▶ Les relations avec la Russie ont encore été approfondies dans les domaines définis par la stratégie du Conseil fédéral.*
- ▶ Les relations avec la Turquie ont encore été développées.*
- ▶ Les relations se sont intensifiées avec des Etats situés dans des régions en proie à des conflits ou à des tensions (Balkans occidentaux, Sud-Caucase, Asie centrale).
- ▶ Le Conseil de l'Europe et l'OSCE sont davantage utilisés comme des plateformes permettant d'exercer une influence en matière de politique extérieure.

Objectif 3: Consolidation et développement des relations politiques en Asie et en Océanie

- ▶ La coopération politique avec les puissances régionales (notamment la Chine, le Japon et l'Inde) est renforcée par des dialogues politiques et thématiques ciblés.*
- ▶ La Suisse a intensifié sa présence et son engagement dans les forums dont elle est membre (Pakistan et Afghanistan : Groupe des amis du Pakistan démocratique, Groupe de contact international) ou avec lesquels elle entretient des relations institutionnelles (ANASE).
- ▶ La demande d'adhésion de la Suisse au Dialogue Asie-Europe (ASEM) a été accompagnée avec succès et des contacts ont été entamés avec d'autres organisations (Association sud-asiatique pour la coopération régionale, Forum des îles du Pacifique).

Objectif 4: Consolidation et développement des relations politiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Amérique centrale

- ▶ La collaboration avec les Etats-Unis s'est étendue à de nouveaux thèmes, et la coopération s'est intensifiée dans des domaines intéressant les deux parties.*
- ▶ La Suisse a efficacement fait valoir ses points de vue en matière de gouvernance globale dans le cadre de ses contacts bilatéraux avec les membres du G20 de la région.
- ▶ L'engagement en faveur de l'Etat de droit et des droits humains a aussi été renforcé en coopération avec l'Organisation des Etats américains (OEA).
- ▶ Les activités en faveur de la réduction de la pauvreté et de la consolidation des institutions de l'Etat se sont intensifiées, notamment en Amérique centrale.

Objectif 5: Amélioration des relations politiques en Afrique et au Proche-Orient

- ▶ De nouvelles possibilités de coopération proactive sont définies, d'une part avec les gouvernements issus de la transition démocratique en Afrique du Nord et au Proche-Orient et d'autre part avec des nouveaux acteurs de la région.*
- ▶ La Suisse a consolidé sa stratégie intégrée pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, et a mis en œuvre son programme de soutien à la transition démocratique, à l'économie, à la gestion des flux migratoires et au développement dans cette région.
- ▶ Des possibilités de rapprochements et de synergies avec les organismes régionaux africains engagés dans les processus de transition démocratiques et de soutien au développement des Etats africains ont été examinées.

Objectif 6: Promotion de la paix et de la sécurité humaine

- ▶ La stratégie de 2009 pour l'Afrique subsaharienne a été révisée.
- ▶ En vue de son édition 2012–2015, la stratégie pour la région des Grands Lacs (2009–2012) a été développée selon l'approche d'un engagement de la Suisse consolidé et intégré.
- ▶ Des possibilités d'engagement durable dans la Corne de l'Afrique et au Soudan/Sud-Soudan tenant compte de la plus-value offerte par la politique extérieure suisse ont été identifiées.
- ▶ La Suisse a remis à temps son deuxième rapport national au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel, et s'est soumise à la séance d'examen à Genève.*
- ▶ La Suisse a continué à développer ses activités de bons offices et de médiation. Elle a renforcé les ressources humaines et financières dédiées à ces activités de promotion de la paix.
- ▶ La Suisse a contribué de manière décisive à la lutte contre l'impunité ainsi qu'à la prévention des atrocités en temps de guerre et des génocides, notamment au moyen d'initiatives dans le cadre des Nations Unies et par ses activités de conseil auprès de différents gouvernements.
- ▶ La stratégie sur la migration 2012–2014 du DFAE a été adoptée.

Objectif 7: Engagement de la Suisse en faveur des droits humains et du droit international

- ▶ La consultation pour l'adoption d'une base légale formelle permettant le blocage à titre préventif des avoirs de personnes politiquement exposées a été ouverte.*
- ▶ Le message concernant la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées a été approuvé.*
- ▶ La consultation relative à la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est ouverte.*
- ▶ Le rapport combiné (incluant les deuxième, troisième et quatrième rapports) de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été adopté.
- ▶ Le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales a été adopté.
- ▶ Le rapport combiné (incluant les septième, huitième et neuvième rapports) de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention du 21 décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adopté.
- ▶ La Suisse favorise le déploiement de la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU dans le cadre de sa participation au nouveau Forum mondial de lutte antiterroriste ; elle s'engage dans ce cadre pour que les droits humains soient également respectés dans le contexte de la lutte antiterroriste.

Objectif 8: Renforcement du rôle de la Suisse au sein des organisations internationales et en tant qu'Etat hôte

- ▶ La Suisse a exercé avec succès, et à la satisfaction des Etats membres, la présidence du Sommet de la Francophonie et, dans ce cadre, celle de la Commission politique du Conseil permanent. Elle a soutenu activement le processus de mise en œuvre des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de Montreux.
- ▶ La Suisse a participé activement à la conférence Rio+20 et a promu le concept d'«économie verte» comme contribution au développement durable et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités (dimension du genre incluse).
- ▶ Le dixième anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU a été l'occasion de mieux faire connaître aux membres intéressés du public l'Organisation ainsi que la politique de la Suisse à son égard.
- ▶ La représentation de la Suisse au sein des organes représentatifs et des organes directeurs des organisations internationales, des secrétariats de l'ONU et d'autres organisations internationales a été renforcée. Les campagnes de soutien des candidatures suisses ont été menées avec le concours des ambassades suisses.*
- ▶ La contribution unique de la Suisse à la rénovation du Palais des Nations, à hauteur de 50 millions de francs, a été investie, et les quatre millions annuels destinés à la promotion de l'universalité de la Genève internationale ont été alloués.

Objectif 9: Poursuite de la coopération au développement, de la coopération avec les pays de l'Est et de l'aide humanitaire

- ▶ Le message concernant la coopération internationale 2013–2016 et les crédits-cadres correspondants sont approuvés.*
- ▶ Les objectifs visant à porter à 0,5 %, d'ici à 2015, la part du revenu national brut (RNB) consacrée à l'aide publique au développement (APD) sont atteints.
- ▶ La Suisse a participé activement à la discussion internationale sur la lutte contre la pauvreté, et a préparé en particulier sa position au sujet des objectifs du millénaire pour le développement (ODM) après 2015.
- ▶ Les programmes globaux de la coopération internationale ont apporté une contribution à la gestion globale des risques et à la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en œuvre de projets innovants et à l'influence exercée sur la politique et les normes internationales.
- ▶ Des mesures pour renforcer cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines politiques de la Confédération (migration, finances/fiscalité, commerce, agriculture, etc.) ont été mis en œuvre.
- ▶ Les capacités nationales de prévention des crises (conflits, catastrophes naturelles), de gestion des risques et de reconstruction dans les pays partenaires ont été améliorées grâce aux contributions de la DDC dans les pays fragiles ou instables.

Objectif 10: Intensification de l'engagement de la Suisse dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

- ▶ La Suisse intensifie ses efforts visant à remettre en question la légitimité dont les armes nucléaires bénéficient encore à ce jour, afin de progresser à moyen terme dans le domaine du désarmement nucléaire.
- ▶ La Suisse participe activement aux efforts visant à réformer les mécanismes du désarmement, et contribue en particulier à protéger et promouvoir la place que Genève occupe dans ce domaine.
- ▶ Lors de négociations relatives à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, la Suisse s'engage en faveur de l'adoption d'un instrument robuste, couvrant toutes les catégories d'armes conventionnelles et tout type de transfert et s'appuyant sur des critères exhaustifs.
- ▶ La Suisse s'est engagée dans le dialogue international sur l'architecture européenne de sécurité.

Objectif 11: Renforcement de l'influence sur le G20 et au sein du Fonds monétaire international

- ▶ La Suisse entretient une relation étroite avec les présidences courante et future du G20 et participe aux séminaires thématiques du G20.
- ▶ La Suisse a travaillé à la consolidation du Triple G (Groupe de gouvernance globale) et a défini des priorités thématiques.
- ▶ Des décisions ont été prises pour renforcer le groupe de vote au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.*

Objectif 12: Promotion de la visibilité et du positionnement de la Suisse à l'étranger

- ▶ Le message sur le crédit pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle de Milan 2015 a été adopté.*
- ▶ L'image de la Suisse dans les médias étrangers des pays d'importance stratégique pour la Suisse est suivie et analysée en permanence.
- ▶ Les médias sociaux et leurs différentes implications pour la politique étrangère suisse sont intégrés et utilisés par les différents services concernés.
- ▶ La Maison de la Suisse aux Jeux Olympiques de Londres 2012 a généré un fort écho médiatique positif et a contribué à la bonne image de la Suisse.
- ▶ La Suisse s'est présentée comme étant un pays novateur et aux multiples facettes à l'exposition internationale de Yeosu 2012, en Corée du Sud.
- ▶ Le Conseil fédéral a mené une discussion sur l'aménagement du réseau extérieur et a décidé des grandes lignes de l'aménagement futur.*

Objectif 13: Consolidation et extension des activités consulaires

- ▶ La collaboration en matière d'affaires consulaires est consolidée avec plusieurs pays.
- ▶ Le service d'assistance téléphonique aux citoyens a été étoffé pour fonctionner en continu.
- ▶ Un centre commun de traitement des demandes de visa Schengen a été mis en service.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Développer la réglementation relative à la médecine humaine

- ▶ Le rapport de consultation concernant la modification de l'art. 119 de la Constitution fédérale et de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.*
- ▶ L'audition sur les dispositions d'exécution de la loi relative à la recherche sur l'être humain est ouverte.
- ▶ Le rapport de consultation concernant la révision de la loi sur les professions médicales est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.*

Objectif 2: Promouvoir la santé et la prévention*

- ▶ Le message concernant la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques (2^e étape) est approuvé.
- ▶ Le message concernant la loi fédérale sur le dossier électronique du patient est approuvé.
- ▶ Le rapport de consultation concernant la révision de la loi sur la transplantation (réglementation de l'attribution d'organes à des fins de transplantation) est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.
- ▶ Le rapport de consultation concernant l'avant-projet d'arrêté fédéral, rapport explicatif compris, pour la ratification de la Convention Medicrime est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.
- ▶ La procédure de consultation relative à la réglementation fédérale de l'enregistrement du cancer et d'autres maladies est ouverte.
- ▶ La décision du Conseil fédéral sur la prolongation des trois programmes nationaux de prévention (tabac, alcool, alimentation et activité physique) 2013–2016 est disponible.
- ▶ Le rapport portant sur les dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne (en réponse au postulat Forster 09.3521) est approuvé.
- ▶ Le rapport portant sur l'argent saisi dans le trafic de drogue à des fins de traitement de toxicomanes (en réponse au postulat CSSS-N 10.3007) est approuvé.
- ▶ Le rapport portant sur le don d'organes (en réponse aux postulats Favre 10.3711, Gutzwiller 10.3703 et Amherd 10.3701) est approuvé.
- ▶ Le rapport portant sur l'augmentation du nombre de césariennes (en réponse au postulat Maury Pasquier 08.3935) est approuvé.
- ▶ Le rapport portant sur l'avenir de la psychiatrie (en réponse au postulat Stähelin 10.3255) est approuvé.

Objectif 3: Promouvoir la qualité et l'économicité dans le système de santé

- ▶ La procédure de consultation relative à la concrétisation de la stratégie nationale en matière de qualité est ouverte.*
- ▶ Le Conseil fédéral a mené une discussion sur les jalons essentiels à poser – objectifs, méthode de travail, organisme responsable et financement d'une agence d'évaluation des technologies de la santé – et arrêté la marche à suivre.*
- ▶ Le Conseil fédéral a mené une discussion sur les effets des mesures d'abaissement des prix des médicaments ainsi que sur les avantages et les inconvénients d'un système de montant fixe. Il a arrêté la marche à suivre.*
- ▶ Le rapport portant sur la mise en œuvre du régime de financement des soins est approuvé.

Objectif 4: Assainir les assurances sociales et garantir leur avenir*

- ▶ Le rapport sur l'avenir du 2^e pilier est approuvé par le Conseil fédéral.
- ▶ Les travaux de recherche planifiés pour la prochaine révision de l'AVS sont terminés. Au second semestre 2012, le Conseil fédéral fixe les prochaines étapes et les grandes lignes de la future révision.

Objectif 5: Encourager la formation, la recherche et l'innovation

- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2013 à 2016 est approuvé.*
- ▶ Le financement des projets de grande portée scientifique inscrits dans la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche est assuré.
- ▶ Une nouvelle série de programmes nationaux de recherche en politique énergétique est approuvée par le Conseil fédéral.
- ▶ Les conditions de base pour assurer une formation gymnasiale d'une qualité élevée ont été identifiées.
- ▶ Les pôles thématiques des sections traitant de la formation gymnasiale dans le rapport sur l'éducation en Suisse ont été définis.
- ▶ Les intérêts de la Suisse ont été défendus avec succès à la conférence ministérielle de suivi du processus de Bologne de fin avril 2012.
- ▶ Les meilleures conditions-cadres ont été mises en place pour la participation de la Suisse aux projets phares de l'initiative européenne FET («Technologies futures et émergentes») et le financement est assuré.*
- ▶ Le message sur la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE 2014–2020 («Education Europe») est disponible ; un mandat de négociation est approuvé et la participation officielle de la Suisse aux programmes en cours de l'UE est évaluée.*
- ▶ Le message sur la participation de la Suisse au programme-cadre de recherche de l'UE 2014–2020 («Horizon 2020») est disponible ; un mandat de négociation est approuvé et le renouvellement de l'accord est préparé.*
- ▶ La position de la Suisse concernant les projets de résolutions politiques et les souscriptions de programme en matière spatiale européenne est déterminée, en vue de la réunion du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) au niveau ministériel.
- ▶ Le rapport sur les résultats de l'examen des tâches, volet recherche de l'administration fédérale, et sur l'évaluation des options pour la définition des priorités de la recherche de l'administration fédérale est approuvé.

Objectif 6: Promouvoir la politique de l'enfance et de la jeunesse

- ▶ L'ordonnance relative à la nouvelle loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse est adoptée.
- ▶ Le rapport sur la garantie à long terme du financement du service «Conseils et aide 147» de Pro Juventute (en réponse aux postulats Schmid-Federer 10.4018 et Fiala 10.3994) est adopté.*

Objectif 7: Développer une politique familiale cohérente*

- ▶ La décision du Conseil fédéral concernant les prochaines étapes en matière d'harmonisation des avances sur contributions d'entretien est prise.
- ▶ Le rapport sur les mesures de coordination nécessaires à la protection des enfants et des jeunes contre la violence au sein de la famille (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 07.3725) est adopté.

Objectif 8: Lutter contre la pauvreté en Suisse*

- ▶ Un train de mesures à mettre en œuvre à court, moyen et long termes en vue d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est disponible.
- ▶ Le rapport sur les effets de seuil et leurs conséquences pour le système de la sécurité sociale (en réponse au postulat Hêche 09.3161) est adopté.

Objectif 9: Encourager l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine du travail et lutter contre la violence domestique

- ▶ Un projet visant à encourager les PME à encourager l'égalité et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est développé en collaboration avec le SECO.
- ▶ Les coûts économiques de la violence dans les relations de couple sont recensés dans une étude.

Objectif 10: Optimiser les conditions-cadres des institutions culturelles

- ▶ Le rapport de consultation sur la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger est publié. Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure.*
- ▶ Le Conseil fédéral décide de la suite de la procédure relative à la future forme juridique et organisationnelle de la Cinémathèque suisse.

Objectif 11: Consolider et optimiser la statistique fédérale

- ▶ Les ordonnances qui se basent sur la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, notamment l'ordonnance sur les relevés statistiques et l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements (REE), sont examinées et les modifications proposées sont approuvées.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le programme statistique pluriannuel 2011-2015.*

Objectif 12: Procéder à l'intégration opérationnelle du point central d'orientation (PCO)

- ▶ L'intégration du point central d'orientation (PCO) pour l'identification des documents officiels est demandée au Conseil fédéral.*

Objectif 13: Réforme de MétéoSuisse

- ▶ Le message relatif à la loi sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Institut fédéral de météorologie et de climatologie est adopté.*
- ▶ L'Office a mis en place les premières mesures (stratégie, remaniement de l'organisation et de la gamme de prestations) nécessaires au transfert de MétéoSuisse dans l'administration fédérale décentralisée.

Département de justice et police

Objectif 1: Migration et intégration

- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur l'asile (réorganisation complète du domaine de l'asile selon le rapport du DFJP de mars 2011 sur des mesures d'accélération dans le domaine de l'asile) est ouverte.*
- ▶ La consultation relative à la mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels» est ouverte.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Libre circulation des personnes et immigration» (en exécution des postulats 09.4311 Bischof et 09.4301 Girod, ainsi que de la motion 10.3721 Brändli).*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative aux nouvelles dispositions en matière d'intégration et à l'inscription de l'intégration dans des lois spéciales, et il a adopté le message.*
- ▶ En vue de poursuivre le dialogue sur l'intégration, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a concrétisé, avec ses partenaires, son plan d'action en la matière et un premier dialogue thématique au moins a été mené à bien (vie professionnelle, développement précoce et santé, culture et religion ou intégration sur place).
- ▶ Les négociations en vue de la participation de la Suisse, en tant qu'observateur, au Bureau européen d'appui en matière d'asile sont conclues. La mission du Bureau d'appui est d'encourager la coopération entre les États membres de l'Union européenne (UE) en matière d'asile. Il s'agit d'une agence européenne indépendante, qui travaille en étroite coopération avec les instances compétentes des États membres, ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, la Commission européenne et l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX.
- ▶ Renforcement de la coopération avec des pays de provenance et de transit de la migration irrégulière : un dialogue est engagé avec la Tunisie, la Turquie, le Sri Lanka et la Géorgie en matière de migrations et le cadre de la coopération est fixé (protocole d'entente/accord).
- ▶ Des projets visant la réintégration et le développement des compétences sont menés dans des pays de provenance des requérants d'asile.
- ▶ Des projets permettant d'intensifier la coopération en matière de migrations sont identifiés (route de la soie, gestion intégrée des frontières, etc.) et leur mise en œuvre a débuté.
- ▶ Les négociations sont poursuivies avec l'Italie en vue d'un renforcement de la coopération au titre de Dublin.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le Plan d'urgence Asile.
- ▶ Les travaux en vue de la mise en œuvre du Plan d'urgence Asile sont exécutés selon le calendrier établi (travaux législatifs, simplification des procédures [cantonales] d'autorisation, conclusion d'accords avec des partenaires [particuliers, cantons, DDPS], etc.).

Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le message relatif à la révision de la partie générale du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (réforme du droit des sanctions) est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire et décidé de la suite de la procédure.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision du droit du casier judiciaire et, le cas échéant, adopté le message.*
- ▶ Le Conseil fédéral, se fondant sur le rapport relatif au postulat Malama (10.3045 «Sécurité intérieure. Clarification des compétences»), a décidé de la suite à donner au projet de loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (LPol).*
- ▶ Le message relatif à une modification de la Constitution, du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (interdiction d'exercer une activité, interdiction de contact et interdiction géographique) est adopté.*
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins.¹
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé les modifications d'ordonnances rendues nécessaires par le Protocole de l'ONU sur les armes à feu et l'instrument d'identification et de traçage de l'ONU.²
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie pour la gestion intégrée des frontières.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger et décidé de la suite de la procédure.*

¹ La réalisation de cet objectif dépend de l'issue de l'examen du texte de loi par le Parlement.

² La réalisation de cet objectif dépend de l'issue de l'examen du texte de loi par le Parlement.

Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police

- ▶ La consultation relative à un avant-projet de réglementation de la coopération en matière administrative avec des autorités étrangères est ouverte.*
- ▶ Le message relatif au traité conclu avec le Kosovo sur le transfèrement de personnes condamnées est adopté.
- ▶ Le message portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) est adopté.*
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.
- ▶ Renforcement et simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (Traité de Prüm) : le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant l'ouverture éventuelle de négociations avec l'UE (Traité de Prüm) et les États-Unis (Prüm-like).
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé l'accord révisé entre la Suisse et l'Autriche en matière de coopération policière.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'évaluation de l'accord de coopération policière avec l'Italie et, le cas échéant, décidé d'un développement de cet accord.

Objectif 4: Cohésion sociale*

- ▶ La consultation sur une réglementation du droit relatif à l'entretien et à la garde des enfants (révision partielle du code civil) est ouverte.
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé, un an au plus après la votation populaire sur le contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun», de la suite de la procédure concernant la révision de la loi sur les loteries et des adaptations éventuelles de la législation sur les maisons de jeu.

Objectif 5: Institutions de l'État

- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire «Élection du Conseil fédéral par le peuple» est adopté.*
- ▶ Transformation de l'Office fédéral de métrologie (METAS) en Institut fédéral de métrologie: le nouvel institut est prêt à fonctionner.

Objectif 6: Place économique suisse

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision du code des obligations (droit de la prescription) et, le cas échéant, adopté le message.***

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Conditions permettant la mise en œuvre du rapport sur l'armée 2010

- ▶ Les concepts nécessaires à la mise en œuvre du rapport sur l'armée sont élaborés en tenant compte des valeurs de référence et des directives du Parlement.
- ▶ Les valeurs de référence et les directives du Parlement concernant le rapport sur l'armée 2010 ont été prises en considération dans la planification de l'armée, de l'armement et des biens immobiliers, ainsi que dans le message sur l'immobilier et dans le cadre de l'acquisition de l'avion destiné à remplacer partiellement le Tiger.

Objectif 2: Planification des engagements de l'armée*

- ▶ Le message relatif aux arrêtés fédéraux sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles est adopté.
- ▶ Le message relatif à l'engagement de l'armée en service d'appui dans le cadre de la sécurité du «World Economic Forum» (WEF) de 2013 à 2015 est adopté.

Objectif 3: Application des mesures d'amélioration dans le domaine informatique du DDPS (TIC DDPS)

- ▶ Les coûts d'exploitation TIC ont affiché une baisse ; la stratégie TIC est élaborée et les processus de gestion nouvellement définis ont été établis.

Objectif 4: Stratégie de la Confédération contre les cybermenaces

- ▶ Le rapport pour un concept de sécurité national en matière de cyberdéfense est adopté.*
- ▶ L'application des mesures ordonnées dans le cadre du concept de sécurité national en matière de cyberdéfense a commencé comme prévu.

Objectif 5: Stratégie «Protection de la population et de la protection civile 2015+» et réseau national de sécurité

- ▶ Le rapport sur la protection de la population et la protection civile 2015+ a été approuvé et traité par les Chambres fédérales.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport concernant l'état des travaux dans le cadre de l'analyse nationale des dangers «Risques Suisse».*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris position au sujet de la stratégie nationale de protection des infrastructures critiques (PIC) et a décidé quelles autres mesures doivent être prises dans ce domaine.*
- ▶ Le document consensuel établi dans le cadre de la protection ABC est approuvé.
- ▶ Le réseau national de sécurité (RNS) est développé et consolidé. Le délégué de la Confédération et des cantons a commencé ses activités.

Objectif 6: Loi sur l'encouragement du sport

- ▶ La loi sur l'encouragement du sport et les ordonnances d'exécution sont entrées en vigueur.

Objectif 7: Candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2022

- ▶ Le groupe interdépartemental de travail, dirigé par l'Office fédéral du sport, a analysé les conditions générales d'une éventuelle candidature de la Suisse et a fourni une appréciation à l'intention du Conseil fédéral.

Objectif 8: Loi sur les services de renseignement (LSRe)

- ▶ Le message relatif à la loi sur les services de renseignement (LSRe) est adopté.*

Objectif 9: Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure II (LMSI II)

- ▶ Les mesures nécessaires à l'application de la LMSI II (adaptation des ordonnances, directives et prescriptions administratives) sont prises et approuvées par le Conseil fédéral.

Objectif 10: Rapport concernant le système d'information «Sécurité intérieure» (ISIS)

- ▶ Les mesures à prendre au vu du rapport ISIS sont mises en œuvre.

Département des finances

Objectif 1: Optimiser le pilotage et la direction des TIC au niveau de la Confédération³

- ▶ Pilotage stratégique de l'informatique au niveau de la Confédération par le Conseil fédéral sur la base de la stratégie TIC qu'il a adoptée et de la gestion de portefeuille et du contrôle de gestion stratégiques qui en sont dérivés.*
- ▶ Gestion par le DFF (UPIC) des actuelles prestations TIC interdépartementales en tant que services standard. Définition par le DFF (UPIC) d'autres services standard TIC, conformément à la stratégie de l'administration fédérale en matière de TIC, ainsi que leurs modèles de marché, qu'il soumettra au Conseil fédéral pour décision.

Objectif 2: Programme de bureautique de la Confédération

- ▶ Mettre en place le poste de travail standardisé dans tous les départements et à la Chancellerie fédérale d'ici à la mi-2012 et achever par conséquent le programme de bureautique de la Confédération.
- ▶ Adopter la stratégie bureautique pour les années 2012 à 2016.

Objectif 3: Stratégie suisse de cyberadministration⁴

- ▶ Fixation par le comité de pilotage de la cyberadministration suisse d'un plan d'action visant à encourager de manière ciblée des projets de cyberadministration ayant de larges retombées à tous les niveaux de l'Etat fédéral. Mettre en œuvre les premières mesures.*
- ▶ Exercice d'un rôle renforcé en matière de cyberadministration par la Confédération, qui décidera davantage de conditions générales et de directives concernant la mise en œuvre de la cyberadministration dans l'ensemble de la Suisse. La Confédération fera avancer les projets prioritaires de la stratégie nationale, pour lesquels elle est responsable.

³ Cet objectif implique que le projet de juillet 2011 concernant la nouvelle ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF) soit adopté d'ici à la fin de 2011 sans subir de modifications fondamentales. Cet objectif est en outre lié à la stratégie de l'administration fédérale en matière de TIC pour la période 2012 à 2015, qui sera soumise d'ici décembre 2011 au Conseil fédéral pour adoption.

⁴ Cet objectif implique que le projet de juin 2011 concernant la nouvelle convention-cadre entre la Confédération et les cantons soit adopté d'ici à la fin de 2011 sans subir de modifications fondamentales.

Objectif 4: Garantir l'attrait et la stabilité de la place financière suisse

- ▶ Examen par le Conseil fédéral de l'état de la mise en œuvre des 25 mesures de la stratégie en matière de place financière et fourniture d'informations à ce sujet durant le deuxième semestre de 2012.*
- ▶ Mettre en vigueur d'ici à la mi-2012 les ordonnances liées au projet de loi TBTF (renforcement de la stabilité du secteur financier), à savoir l'ordonnance sur les fonds propres et l'ordonnance sur les banques.*
- ▶ Achever d'ici à la fin de 2012 les travaux déjà lancés de mise en œuvre de «Bâle III» dans le domaine des fonds propres.*
- ▶ Mettre au point un mécanisme d'analyse et d'observation précoces, afin de renforcer les capacités de détection précoce des crises et de la résistance aux crises.
- ▶ Engager avec de nouveaux Etats des négociations concernant un impôt à la source et un meilleur accès au marché pour les prestataires suisses de services financiers.*
- ▶ Poursuite de la mise en œuvre de la politique suisse en matière d'échange d'informations.*

Objectif 5: Renforcer l'attrait et la crédibilité du système fiscal suisse*

- ▶ Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation sur la 3^e réforme de l'imposition des entreprises.
- ▶ Les pourparlers avec l'UE sur certains aspects de la fiscalité des entreprises («ring fencing») se sont poursuivis et ont été développés.
- ▶ En cas de demande de l'UE en ce sens, des pourparlers ont été entamés sur une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne.
- ▶ Ouvrir de la procédure de consultation sur la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés et l'instauration de relations équilibrées entre les charges fiscales grevant les couples mariés et les familles.
- ▶ Ouvrir la procédure de consultation sur la révision du droit pénal suisse en matière fiscale.

Objectif 6: Consolider l'influence de la Suisse au sein des institutions multilatérales (G20, institutions de Bretton Woods) et développer la mise en réseau politique dans le domaine financier*

- ▶ Prendre les décisions relatives au renforcement du groupe de vote suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale.
- ▶ Renforcer la position de la Suisse au sein du Conseil de stabilité financière (CSF).
- ▶ Autorisation par le Conseil fédéral de l'ouverture de nouveaux dialogues avec d'importants pays du G20.

Objectif 7: Renforcer l'intégrité du système financier*

- ▶ Evaluation par le Conseil fédéral de partenaires supplémentaires pour un accord d'imposition à la source et, le cas échéant, ouverture de négociations.
- ▶ Octroi par le Conseil fédéral du mandat d'approbation des résultats des négociations concernant les recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI).
- ▶ Elaborer un projet de loi sur la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI, mentionnant notamment les délits fiscaux en tant qu'infractions préalables au blanchiment d'argent et l'instauration de mesures visant à créer la transparence en ce qui concerne les sociétés anonymes (actions au porteur).

Objectif 8: Préserver l'équilibre budgétaire

- ▶ Prise d'une décision de principe par le Conseil fédéral concernant les priorités en matière de dépenses pour les huit à dix prochaines années.*

Objectif 9: Développer la gestion administrative axée sur les résultats

- ▶ Définir les détails du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NGA) dans une mesure telle qu'il puisse être soumis au Conseil fédéral durant le premier trimestre de 2013.

Objectif 10: Réformer le système fiscal dans un sens écologique

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur la réforme fiscale écologique (en réponse à la mo. Studer 06.3190).*

Objectif 11: Messages concernant des initiatives populaires et rapports en réponse à des postulats*

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message concernant l'initiative populaire «Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfant».
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral de l'initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration».
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur l'imposition duale du revenu (en réponse au postulat Sadis 06.3042).
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur les pertes fiscales en cas d'exemption des jeunes entreprises développant des innovations (en réponse au postulat Darbellay 09.3935).
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur les incitations fiscales visant à soutenir la recherche et le développement (en réponse au postulat de la CER-N 10.3894).

Objectif 12: Renouvellement du mandat de prestations de l'OFIT

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du mandat de prestations GMEB de l'OFIT pour la période 2013 à 2015.

Objectif 13: Mise en œuvre de la «stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2011 à 2015»*

- ▶ Instaurer la gestion standardisée du temps de travail du personnel de la Confédération.
- ▶ Effectuer le changement des bases techniques en matière de prévoyance professionnelle du personnel de la Confédération.
- ▶ Définir les exigences de base envers les cadres de l'administration fédérale et planifier la mise en œuvre du développement des cadres.
- ▶ Actualiser le modèle de compétences de l'administration fédérale.

Objectif 14: Participation de la Suisse au renforcement des contrôles effectués aux frontières extérieures de l'espace Schengen

- ▶ Participation de l'AFC et du Cgfr aux opérations de l'Agence européenne pour les frontières extérieures (Frontex).*

Département de l'économie

Objectif 1: L'économie suisse est renforcée par les meilleures conditions générales possibles et poursuit sa croissance*

- ▶ Les objectifs stratégiques de la politique de croissance 2012–2015 sont approuvés.
- ▶ La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays est ouverte.
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur les cartels est approuvé.

Objectif 2: Les conditions sont créées pour assurer un taux de participation au marché du travail élevé

- ▶ Les mesures visant à sauvegarder des emplois et à atténuer les effets d'une récession grave à la suite d'une crise financière et monétaire internationale sont préparées et, au besoin, déployées.
- ▶ Le projet de mise en œuvre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié est approuvé.
- ▶ La loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes est approuvée par le Conseil fédéral.
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur la formation continue est approuvé.*

Objectif 3: Le développement de la stratégie économique extérieure se poursuit

- ▶ La stratégie économique extérieure de la Suisse est approfondie et approuvée dans le cadre du rapport sur la politique économique extérieure 2011.*
- ▶ La politique de libre-échange est intensifiée par l'extension et la consolidation du réseau d'accords de libre-échange, entre autres:*
 - ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde est signé et le message s'y rapportant est approuvé.*
 - ▶ Les négociations sur un accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et la Chine sont à un stade avancé.*
 - ▶ Les négociations concernant les accords de libre-échange entre l'AELE et les Etats de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan et entre l'AELE et l'Indonésie sont à un stade avancé.*
- ▶ La protection des investissements suisses à l'étranger est renforcée par la renégociation d'accords bilatéraux de promotion et de protection réciproque des investissements.

Objectif 4: Les relations de la Suisse avec l'UE sont renforcées

- ▶ Les négociations prévues avec l'UE sont engagées dans la mesure du possible.*
- ▶ Les négociations dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'énergie se sont poursuivies.
- ▶ Les négociations concernant la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH et CLP) ont été entamés.*
- ▶ Les négociations relatives à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) se sont poursuivies.*
- ▶ Les négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) se sont poursuivies.*
- ▶ Le message concernant l'accord bilatéral de coopération entre la Suisse et l'UE en matière de concurrence est approuvé.*
- ▶ Les pourparlers avec l'UE sur certains aspects de la fiscalité des entreprises («ring fencing») se sont poursuivis et ont été développés.*
- ▶ En cas de demande de l'UE en ce sens, des pourparlers ont été entamés sur une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne.*
- ▶ Les négociations relatives à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives à un accord administratif sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence IT sont achevées.
- ▶ Les conditions d'une éventuelle participation de la Suisse au programme culturel 2014-2010 de l'UE ont été clarifiées.*
- ▶ Le message concernant la loi fédérale sur la déclaration préalable liée à la fourniture de prestations de services est approuvé.
- ▶ La stratégie de communication de la Suisse à l'égard des institutions de l'UE à Bruxelles s'est poursuivie.
- ▶ Le rapport sur les mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants, en application de la motion 10.3005 CPE-E, est approuvé.*
- ▶ Les traités existants sont consolidés et développés : l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes est définitivement adoptée et appliquée. Les annexes IV (secteur phytosanitaire) et V (alimentation animale) de l'accord agricole sont adaptées.

- Objectif 5: La Suisse poursuit la coopération économique au développement et la coopération avec l'Europe de l'Est**
- ▶ Le message sur la coopération internationale 2013–2016 et les crédits-cadres correspondants sont approuvés.*
 - ▶ Les objectifs visant à porter à 0,5 %, d'ici à 2015, la part du revenu national brut (RNB) consacrée à l'aide publique au développement (APD) sont atteints.
 - ▶ Les programmes globaux de la coopération internationale ont apporté une contribution à la gestion globale des risques et à la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en œuvre de projets innovants et à l'influence exercée sur la politique et les normes internationales.
 - ▶ Les mesures visant à améliorer la cohérence entre la politique de développement et d'autres politiques connexes du département sont mises en œuvre.
- Objectif 6: La Suisse a consolidé son influence au sein des institutions multilatérales (G20, Bretton Woods)***
- ▶ Les décisions subséquentes concernant le renforcement du groupe de vote de la Suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale sont prises.
 - ▶ Le positionnement actif sur les points à l'ordre du jour du G20 est consolidé et un mémorandum d'entente (MoU) en vue de l'ouverture de nouveaux dialogues financiers avec les pays du G20 est approuvé.
- Objectif 7: La politique agricole évolue vers une politique intégrée pour l'agriculture et l'alimentation**
- ▶ Le message concernant l'évolution future de la politique agricole et concernant l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2014–2017 est approuvé.*
 - ▶ Les négociations dans le cadre de l'OMC de l'accord avec l'UE dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé et dans le cadre d'accords bilatéraux de libre-échange avec des pays hors de l'UE sont conduites en vue de favoriser, une fois les accords conclus, la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse.
- Objectif 8: L'approvisionnement de la Suisse en énergie et en ressources naturelles est assuré à long terme**
- ▶ La stratégie du DFE relative aux matières premières dans le domaine des métaux et minéraux rares est mise en œuvre.*

Objectif 9: La Suisse veille à une utilisation optimale du territoire et du sol et protège de manière efficace les terres cultivées

- ▶ La politique agricole 2014–2017 soutient une protection globale des terres cultivées.
- ▶ Le DFE propose d'autres mesures.

Objectif 10: La qualité élevée et la renommée internationale du système suisse des hautes écoles et de la recherche sont garanties

- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2013 à 2016 est approuvé.*
- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse au programme de recherche de l'UE pour les années 2014 à 2020 (Horizon 2020) est élaboré, le mandat de négociation est approuvé et le renouvellement de l'accord est préparé.*
- ▶ Le rapport sur les résultats de l'examen des tâches dans le domaine de la recherche de l'administration fédérale et sur l'évaluation des variantes de mise en œuvre liées aux priorités de cette recherche est approuvé.

Objectif 11: Les aptitudes des jeunes à se former ainsi que leur employabilité se sont améliorées

- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE concernant l'éducation, la formation et la jeunesse pour les années 2014 à 2020 (Education Europe) est élaboré, le mandat de négociation est approuvé et la participation officielle de la Suisse aux programmes européens en cours est évaluée.*
- ▶ La modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle relative à la formation professionnelle supérieure est approuvée.
- ▶ L'ordonnance sur le cadre national des qualifications de la Suisse (ordonnance NQF, titre de travail) est approuvée.

Objectif 12: La santé animale, la protection des animaux et la conservation des espèces menacées sont encouragées

- ▶ Le plan d'action défini dans la stratégie Santé animale en Suisse 2010 plus est mis en œuvre conformément au calendrier fixé et le projet stratégique de mise sur pied d'un dépistage précoce des maladies émergentes ou ré-émergentes est lancé.
- ▶ Les mesures découlant des enseignements tirés de l'exercice national de simulation d'une épizootie hautement contagieuse et destinées à renforcer la préparation aux situations de crise sont mises en route.
- ▶ L'audition relative à la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux est menée.
- ▶ L'audition relative à la modification de l'ordonnance sur la conservation des espèces sur la base de la nouvelle loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées a eu lieu.

Objectif 13: La réorganisation des départements est mise en œuvre avec succès

- ▶ La décision du Conseil fédéral concernant le regroupement de la formation, de la recherche et de l'innovation au sein du DFE est mise en œuvre pour l'essentiel.*
- ▶ Le transfert de l'Office vétérinaire fédéral au DFI est préparé.
- ▶ Le transfert du Bureau de l'intégration au DFAE est préparé.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- Objectif 1:** L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré. La stratégie énergétique 2050 est concrétisée et la sortie progressive de l'énergie nucléaire est amorcée*
- ▶ La procédure de consultation concernant la stratégie énergétique 2050 est ouverte.
 - ▶ Le rapport sur le potentiel réalisé et futur des différents domaines de la production d'électricité issue des énergies renouvelables et sur la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) est approuvé.
- Objectif 2:** La Suisse contribue à ralentir les changements climatiques et à en atténuer les conséquences*
- ▶ Suivant le cours des négociations, le Conseil fédéral adoptera des messages relatifs à la ratification éventuelle d'un accord faisant suite au protocole de Kyoto et d'un traité bilatéral avec l'UE dans le domaine de l'échange de quotas d'émissions.
 - ▶ Les plans d'action sectoriels destinés à l'adaptation aux effets des changements climatiques en Suisse sont coordonnés.
- Objectif 3:** Garantir une protection efficace de l'environnement, des terres cultivables et de la nature en utilisant le sol et le territoire de manière optimale
- ▶ La Stratégie pour le développement durable 2012–2015 est adoptée et fournit une contribution essentielle à la Conférence de l'ONU de juin 2012 sur le développement durable à Rio de Janeiro.*
 - ▶ La Stratégie Biodiversité Suisse est approuvée.*
 - ▶ La consultation relative à la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (2e étape) est ouverte.*
 - ▶ Le Projet de territoire Suisse servant de cadre de référence pour les activités à incidence spatiale de la Confédération est adopté.
 - ▶ Le plan de mesures destiné à mettre en oeuvre la Politique forestière 2020 est élaboré.*

Objectif 4: Garantir le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF (contre-projet direct) est adopté par le Conseil fédéral.*
- ▶ Les projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire à fortes incidences territoriales et environnementales sont inscrits dans le Plan sectoriel des transports.
- ▶ Le message relatif à la convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF pour les années 2013–2016 et au financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2013–2016 est adopté.*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer est ouverte.*
- ▶ La consultation relative à la construction et au financement d'un corridor ferroviaire de 4 m de hauteur aux angles pour le trafic marchandises sur l'axe du Saint-Gothard est ouverte.*

Objectif 5: Poursuivre les réformes structurelles dans le domaine ferroviaire

- ▶ Le rapport du groupe d'experts indépendant sur la future organisation de l'infrastructure ferroviaire en Suisse est porté à la connaissance du DETEC.
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur la durée du travail est ouverte.
- ▶ La consultation relative aux trains spéciaux de supporters destinés à endiguer les actes de hooliganisme perpétrés dans les transports publics à l'issue de certains matchs de football est ouverte.*
- ▶ Les dispositions d'exécution relatives à la réforme des chemins de fer 2.2 sont adoptées.

Objectif 6: Maintenir la capacité du réseau des routes nationales

- ▶ Le message relatif à la révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et au financement des aménagements est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a proposé une décision de principe concernant la réfection du tunnel routier du Gothard.*
- ▶ La consultation relative au 2^e programme d'élimination des goulets d'étranglement est prête.

Objectif 7: Aménager le réseau des routes nationales et en maintenir la qualité

- ▶ La planification de l'entretien du réseau des routes nationales est contrôlée et optimisée.
- ▶ Les mesures visant à améliorer la conformité et la sécurité (p. ex. protection contre le bruit, sécurité des tunnels, centres de contrôle du trafic lourd, passages à faune, etc.) sont définies.

Objectif 8: Sécurité routière et amélioration de la conformité de la circulation routière

- ▶ Les ordonnances relatives à la mise en œuvre de Via sicura sont élaborées.
- ▶ La révision totale de l'ordonnance sur la signalisation routière est prête.

Objectif 9: Politique aéronautique: garantir un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux

- ▶ La procédure de consultation concernant la révision partielle II de la loi sur l'aviation est réalisée.*
- ▶ Les grandes lignes d'une solution concernant les procédures d'approche de l'aéroport de Zurich avec l'Allemagne sont définies et un projet de traité élaboré d'un commun accord est disponible.
- ▶ La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Zurich est approuvée.

Objectif 10: La Suisse saisit les chances offertes par les technologies de l'information et de la communication

- ▶ La Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse est actualisée et adoptée.*
- ▶ Des bases pour un raccordement le plus vaste possible du pays à des services à très large bande sont posées.
- ▶ Le rapport élaboré en complément de l'évaluation du marché des télécommunications est adopté.*
- ▶ Le message sur la révision de la loi sur la radio et la télévision concernant un nouveau système de perception de la redevance radio et télévision est adopté

